Vidéo : Comment préparer sa retraite à 50 ans ?

31/03/2021

Dans cette vidéo, retrouvez la réponse de notre expert à la question de Dominique, salarié dans le privé : « J'ai 50 ans, la retraite ce n'est pas pour tout de suite mais ça va vite arriver ! Je ne sais pas combien je vais toucher, et ça m'inquiète un peu de voir mon niveau de vie baisser, qu'est-ce que je peux faire ? ».

A 50 ans, la retraite approche à grands pas, même s'il reste à Dominique une dizaine d'années pour s'y préparer. Alors comment bien préparer sa retraite à 50 ans ?

Notre expert Benoît Gommard, Directeur Grands Réseaux chez BNP Paribas Cardif éclaire en 3 minutes Dominique, sur les actions pratiques à mener.

Regardez la vidéo ou bien lisez sa retranscription ci-dessous.

Retranscription de la vidéo Comment préparer sa retraite à 50 ans ?

00:00:03
Dominique : J'ai 50 ans, la retraite, ce n'est pas pour tout de suite, mais ça va vite arriver. Je ne sais pas combien je vais toucher et ça m'inquiète un peu de voir mon niveau de vie baisser. Qu'est-ce que je peux faire alors ?

00:00:12
Benoît : 50 ans, c'est vraiment un bon âge pour commencer à se poser des questions sur la retraite. Ce n'est pas trop tôt, mais ce n'est pas trop tard non plus. Ça c'est la 1ère chose.

00:00:19

Benoît : Ce qu'il faut bien avoir en tête, c'est qu'au moment de la retraite, qui est pour plus tard, il y aura une baisse de revenus par rapport à vos derniers salaires. Et ça peut monter jusqu'à 45 %, par exemple pour les cadres, des revenus qu'ils avaient précédemment. Donc, il faut s'en préoccuper mais ce n'est pas trop tard.

00:00:42

Benoît : La 1ère chose à faire, c'est de vérifier votre situation administrative. Il y a un site qui est très bien fait, qui s'appelle l'Assurance retraite, sur lequel vous pouvez aller. Vous allez vérifier toute votre vie professionnelle, de vos jobs d'été à vos différents jobs durant votre vie jusqu'à maintenant. C'est très important parce que quelquefois, il peut manquer des étapes de votre vie et celles-ci doivent pouvoir compter dans votre retraite.

Vous pouvez compléter ça par un rendez-vous personnalisé avec les caisses de retraite, pour avoir un petit peu plus d'informations de « comment ça se passe ? ». Là encore, c'est gratuit, vous pouvez le faire. Il faut pouvoir en profiter.

00:01:14

Benoît : Et puis évidemment, sur ce site de l'Assurance retraite, vous pouvez faire une simulation qui va vous donner, de manière plus précise, combien, exactement, vous allez toucher au moment de partir à la retraite.

00:01:26

Benoît : Une fois que votre situation administrative est claire, eh bien vous pouvez, de 50 ans jusqu'à l'âge de votre retraite, constituer de l'épargne qui vous sera utile au moment de la retraite. La 1ère chose, c'est l'assurance vie, qui est un produit classique, disponible à tout moment, dans lequel vous pouvez continuer à abonder ou ouvrir un contrat. Cela vous sera restitué évidemment au moment de la retraite, mais même avant.

Pour aller plus loin : Comment fonctionne l'assurance vie ?

00:01:47

Benoît : Vous avez un 2e dispositif qui est plus spécifique à la retraite, qui s'appelle le PER, Individuel si vous l'ouvrez vous-même, ou Collectif, et c'est votre entreprise qui peut l'ouvrir pour vous, dans lequel vous allez pouvoir épargner avec votre entreprise, si c'est Collectif, ou tout seul si c'est Individuel. Il a un avantage, c'est qu'il vous donne droit à des déductions fiscales à l'entrée. Pour ça, c'est très intéressant, notamment à regarder quand on paye un peu d'impôts.

Pour aller plus loin, consultez Comment fonctionne le Plan d'épargne retraite Individuel (PER Individuel) ?, Comment fonctionne le PER d'entreprise Collectif ? et La fiscalité des Plans d'épargne retraite (PER)

00:02:13

Benoît : Et puis après, il y a 2 autres dispositifs qui sont liés plutôt à l'immobilier. C'est toujours plus sain d'être propriétaire au moment de la retraite. Et puis, il y a un autre dispositif : vous pouvez très bien acheter des appartements pour les mettre en location, qui vous assureront des revenus complémentaires au moment de la retraite.

00:02:31

Benoît : Évidemment, vous pouvez aussi retarder l'âge de la retraite, et donc notamment dans le monde salarié, vous pouvez alors aller jusqu'à 70 ans si votre employeur, bien sûr, est d'accord.

Pour aller plus loin : L'immobilier pour préparer sa retraite et Peut-on prendre sa retraite à 70 ans ou après ?

00:02:41

Benoît : 2e dispositif, au moment de la retraite, vous pouvez travailler en cumulant à la fois votre retraite et votre emploi.

00:02:47

Benoît : En conclusion, à 50 ans, vous êtes encore jeune. La retraite est encore un petit peu loin, mais c'est aussi un très bon moment pour commencer à s'en préoccuper. Il n'est vraiment pas trop tard.

Pour aller plus loin : Le cumul emploi-retraite

© Copyright La retraite en clair 2019 Accessibilité partiellement conforme